

CONVOCATION

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le lundi 23.10.2023 à 16h00 dans la salle de séances de la maison communale de Beckerich pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance à huis clos :

NEANT

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

Séance publique :

- Plan de gestion des forêts de la commune de Beckerich pour l'exercice 2024
- Prix d'achat du bois destiné à être incinéré dans la centrale de chauffage communale pour l'exercice 2024
- Syviculture Fournitures d'entretien et de petit équipement inhérentes à la logistique et du personnel - Crédit supplémentaire
- 4. Comité de coopération régionale des zones de protection d'eau destinée à la consommation humaine de la région de l'Attert et de Wincrange Nomination de délégués communaux
- 5. Répartition des heures de congé politique supplémentaires attribuées aux délégués dans les syndicats de communes
- 6. Commission scolaire Nomination de candidats
- 7. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2024
- 8. Règlement communal instituant un régime d'aides financières pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement
- Règlement-taxe concernant la vente de boissons à des tiers lors de l'organisation de manifestations ou de festivités
- 10. SEA Dillendapp Petit équipement: Matériel pédagogique Crédit supplémentaire
- 11. SEA Dillendapp Contrat de travail
- 12. Atelier communal Création d'une poste d'apprentissage pour assistant paysagiste-pépiniériste (diplôme CCP)
- 13. PAP "Alewee" à Oberpallen Convention et projet d'exécution
- 14. Lotissements de terrains
 - 14.1. Lotissements des parcelles cadastrales 194/2925, 194/2926, 194/2927 et 194/2928 à Oberpallen, au lieu-dit "Vorderste Sauerwies"
 - 14.2. Lotissements des parcelles cadastrales 1089/0, 1090/0, et 1091/0 à Hovelange, au lieu-dit "Im Thal"
- 15. Déclassement de parcelles du domaine public communal au domaine privé communal à Beckerich, aux lieux-dits "Bëschelchen" et "Heidchen"
- 16. Subsides divers

Communications

Beckerich, le 17.10.2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins Le bourgmestre, Le secrétaire,